FICHE PROGRAMME

ACEPP

Agent de conduite d'élevage de poules pondeuses (ou de poulettes)

Certificat Professionnel de Spécialisation (CPS) — CRMA

Domaine : Aviculture · Formation professionnelle et technique

NIVEAU D'ACCÈS	DURÉE DE FORMATION	QUALIFICATION
CM2	**6 mois**	**Certificat Professionnel de Spécialisation (CPS)**

BRÈVE DESCRIPTION DE LA FORMATION

L'Agent de conduite d'élevage de poules pondeuses (ACEPP) réalise l'ensemble des tâches nécessaires à la production d'œufs de consommation, de la préparation du bâtiment avicole jusqu'à la réforme des poules pondeuses et à la décontamination du bâtiment.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Former des ouvriers avicoles qualifiés, capables de conduire un élevage de poulettes et de poules pondeuses de la préparation du bâtiment à sa décontamination, en exploitation avicole ou à leur propre compte.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Travaux pratiques en exploitation avicole
- Études de cas
- Stages en entreprise avicole

ADMISSION

Ouvert aux candidats ayant le niveau **CM2**. Modalités de sélection : [à compléter par le CRMA].

PRINCIPALES THÉMATIQUES

- Préparer le bâtiment avicole
- Démarrer les poussins
- Élever les poulettes
- Manager la ponte
- Décontaminer le bâtiment avicole

PROGRAMME — DOMAINES DE FORMATION

Domaine de formation	Compétence visée
Préparation du bâtiment	Préparer le bâtiment avicole
Démarrage	Démarrer les poussins
Élevage des poulettes	Élever les poulettes
Ponte	Manager la ponte
Décontamination	Décontaminer le bâtiment avicole

Le détail par module (théorie, pratique, volume horaire) peut être ajouté sur le modèle de la brochure du BT.

DÉBOUCHÉS

- Emploi en exploitation avicole (entreprises de formes juridiques variées) ou installation à son propre compte
- L'essor de la production d'œufs de consommation au Sénégal et dans la sous-région offre de belles opportunités d'emploi
- Poursuite vers une formation de niveau supérieur : chef d'exploitation avicole, technicien avicole...

LIEUX D'EXERCICE

Une exploitation avicole : l'ACEPP peut être employé par une exploitation (entreprises de formes juridiques variées) ou s'installer à son propre compte.

RESPONSABILITÉS

• Réaliser toutes les tâches nécessaires à la production d'œufs de consommation, de la préparation du bâtiment à sa décontamination
• Être supervisé et encadré par un chef d'exploitation dans les grandes exploitations

CONDITIONS D'EXERCICE

• Exercice en exploitation avicole : toutes les tâches, opérations et sous-opérations de production d'œufs de consommation, en bâtiment à ventilation dynamique ou statique
• Dotation des matériels nécessaires à la gestion des volailles et à l'entretien du lieu de travail, ainsi que d'équipements de protection individuelle (EPI)

RÉMUNÉRATION

En entreprise formelle : salaire fixé par la convention collective, avec protection sociale. À son compte : chiffre d'affaires variable selon la taille de l'entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 50 000 F CFA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre de Référence aux Métiers de l'Aviculture (CRMA)
Pôle formation professionnelle de Diamniadio, Sénégal
Tél : (+221) 33 910 70 49
E-mail : centre.aviculture@formation.gouv.sn